

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

Soignies attire un nouveau renfort

LE SOIR

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mardi 25 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Colère des profs : des arrêts de travail la semaine de la rentrée

ENSEIGNEMENT

Les enseignants ne sont pas prêts d'abandonner leur mobilisation pour défendre l'enseignement.

Les élèves ont retrouvé le chemin de l'école et les profs réintégré leur classe. Enfin, pour ceux qui n'ont pas perdu d'heures cours et qui ne subissent pas le jeu de dominos avec les réaffectations et les deux périodes supplémentaires pour les enseignants du secondaire supérieur. Le premier jour d'école n'a pas été perturbé. *"On ne voulait pas être au cœur de la rentrée scolaire. C'est un moment un peu particulier qu'il faut protéger"*, expose Roland Lahaye, secrétaire générale de la CSC-Enseignement.

Liège, déjà prêt

Sur le terrain, les sections locales s'organisent pour voir planifier des actions et *"marquer qu'on est dans un conflit social de façon supportable sur le long terme"*.

"Cette semaine, il y a déjà des arrêts de travail pour couvrir les assemblées générales qui n'ont pas lieu sur le temps de midi ou après les cours", indique Adrien Ros-

man, coordinateur communautaire du SETCa-SEL. *"On va aussi aller à la rencontre des parents et de la population pour expliquer pourquoi il faut sauver l'école."*

La première grosse action commune se tiendra le jeudi 10 septembre non pas à Bruxelles mais à Liège. En front commun, les syndicats invitent les enseignants à exprimer leur colère et leurs inquiétudes dans la rue.

"Liège était prêt les premiers prêts à prendre une initiative. On a suivi parce que les autres trouvaient que c'était une bonne manière de reprendre les actions", explique Roland Lahaye.

"Durcissement des actions"

Un préavis de grève a été déposé et couvre toute action du 17 août au 27 septembre, date de la fête de la Communauté française. Si personne ne le désire, la possibilité d'un prolongement n'est pas écartée.

"Notre objectif n'a jamais été de mener des actions dures et impactantes mais bien de protéger la scolarité des élèves et de renvoyer la responsabilité au gouvernement", développe Adrien Rosman. *"La base est déterminée car l'enjeu est l'école de demain. Sans réponse du gouvernement, on va construire un calendrier avec un durcissement des actions."*

Du côté de la CSC-Enseignement, on tient le même discours. Tout comme la CGSP Enseignement. *"On prépare une mobilisation de plus grande ampleur si le gouvernement ne revient pas à la raison"*, annonce Luc Toussaint. *"Le gouvernement espère que les profs vont se fatiguer avant lui."*

"On est parti pour des actions sur le long terme."

Pas de grosses perturbations annoncées comme la fin de l'année scolaire passée mais les syndicats préviennent: la balle est dans le camp de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La main tendue qu'ils attendent est un retour à la concertation sociale constructive. Mais

les récentes déclarations de la ministre de l'Éducation tant dans *La Dernière Heure* qu'ailleurs crispent.

L'invitation de Valérie Glatigny (MR) pour une rencontre le 1er septembre est loin de satisfaire les organisations syndicales. Elles demandent une réunion avec l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, à défaut, la présence de la ministre-présidente Elisabeth Degryse (Les Engagés) pour qu'elles *"ne se rejettent pas la balle"*. *"On est parti pour des actions sur le long terme"*, prédit Luc Toussaint. *"On est preneur d'une main tendue pour sortir de cette logique d'affrontement dans laquelle elle nous enferme."*

Impact des mesures

Valérie Glatigny a déjà déclaré qu'elle ne reviendrait pas sur les mesures budgétaires adoptées car la situation budgétaire de la FFWB ne le permet toujours pas.

Les syndicats compilent les témoignages pour mesurer l'impact des deux périodes supplémentaires pour les enseignants du secondaire supérieur. Tous l'affirment: des profs per-

dent des heures. Reste à voir comment cela se traduit en termes d'emploi car si un enseignant se retrouve à partager des cours ou à faire plusieurs établissements pour obtenir un horaire complet, le risque est grand qu'il abandonne.

Ce n'est pas la pénurie de profs ni les départs naturels (retraite, DPPR) ni l'allongement de la formation de profs qui va permettre d'éviter des pertes d'emplois, assure Luc Toussaint. *"La majorité des profs du degré supérieur sortent des universités et il y aura des diplômés cette année"*, développe-t-il. *"Penser qu'on peut donner cours en 1-2-3e secondaire sans formation correcte est faux. Ce sont des approches, des didactiques et des métiers différents. C'est nier les spécificités du métier, brader la qualité de l'enseignement et le bien-être des profs."*

La CSC-Enseignement prévoit une action de solidarité à 14h30 devant le palais de Justice de Neufchâteau avec les collègues touchés par les pertes de charges. Des actions sont aussi prévues les 21 et 22 septembre à plusieurs endroits.

Zhen-Zhen Zveny

“Batailler pour mon enfant en situation de handicap”

ENSEIGNEMENT

La Fédération Wallonie Bruxelles condamnée à autoriser un accompagnateur lors des examens.

Dans un arrêt inédit, le Conseil d'État remonte les bretelles à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui refusait à la mère d'un élève en situation de handicap la présence d'un tiers aidant près de son fils pour ses examens de fin d'études secondaires. La Communauté française justifiait le refus par les difficultés matérielles d'organisation et l'impact que la présence d'un aidant proche aurait sur les autres élèves. Des tiers aidants sont des personnes soutenant un proche en difficulté.

Dans ce combat que la maman raconte avoir dû mener “à chaque étape de la scolarité” de son enfant, elle attendait du Conseil d'État une décision “qui soit un coup de semonce”.

Elle n'a pas été déçue.

L'enseignement à domicile obligeant cet élève en situation de handicap à présenter les épreuves d'évaluation au jury central, son fils avait pu bénéficier, dans le passé, d'aménagements adaptés tant pour suivre les cours que pour présenter les examens. C'est ainsi qu'en 2023, on lui avait accordé de passer le CEID (certificat d'enseignement délivré à l'issue de la 2^{ème} année du secondaire) dans les bâtiments d'un athénée plutôt que dans les locaux prévus par l'administration, et d'être accompagné d'un tiers-aidant.

L'adolescent avait tout réussi.

En fin de quatrième du secondaire en revanche, il avait échoué à la plupart des épreuves du CE2D pour lesquelles la présence d'un

tiers-aidant avait été refusée.

Pour éviter que la situation ne se reproduise, la maman, pressentant des difficultés aux épreuves du CESS (fin des études secondaires), demandait bien à temps à la Communauté française que son fils puisse à nouveau bénéficier, comme en 2023 où il avait tout réussi, de la présence rassurante d'une personne de confiance.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (pour rappel, Communauté française et Fédération Wallonie-Bruxelles désignent la même entité, ndlr) refusait cependant, alléguant que “l'octroi d'un tiers-aidant est impossible car cela aurait un impact sur l'environnement de travail des autres candidats. [...] D'autre part, nous ne disposons pas des ressources organisationnelles et logistiques nécessaires pour mettre en place cet aménagement”.

La polémique avait commencé avant l'arrivée d'Élisabeth Degryse comme ministre-présidente. Sur le principe, la Communauté française défendait qu'à ses yeux, le refus (d'autoriser la

présence d'un accompagnateur) “n'est ni discriminatoire ni arbitraire, mais proportionnée aux contraintes du cadre des examens”.

Loin de se laisser dire, la maman déposait un recours au Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative du pays.

■ “Moqueries et quolibets”

Elle justifiait la requête en alléguant qu'un nouvel échec aurait pour conséquence que son fils, qui “a déjà fait l'objet de nombreuses moqueries par le passé”, côtoierait, à l'âge de 18 ans, des élèves âgés de 15 ans.

Son conseil, l'avocat spécialisé Pierre Bellemans, déposait des attestations de médecins, d'un neuropsychiatre et de logopèdes certifiant qu'au cours des épreuves du CE2D en 2024 où la présence d'un tiers aidant avait été refusée, l'élève “a réalisé des crises de panique l'empêchant de poursuivre les épreuves jusqu'à la fin, suite à l'absence de son accompagnatrice à laquelle il a droit”.

Pour sa part, le neuropsychiatre maintenait qu’“il est clair que les différents trou-

bles neurodéveloppementaux de l'élève nécessitent la présence d'une accompagnatrice durant tous les examens”.

■ “Aménagements raisonnables”

La Fédération Wallonie-Bruxelles minimisait, cependant, qualifiant de “tênu” le lien entre l'absence d'un tiers aidant et les échecs de l'élève. Relativisant les conséquences d'un éventuel échec, elle estimait qu'en tout état de cause, l'adolescent “pourrait, dans ce cas, poursuivre sa scolarité dans l'enseignement avec un large choix d'établissements et de projets éducatifs”.

Sur le fond, surtout, la Communauté française contestait d’“être obligée de prévoir et d'allouer un budget suffisant pour s'adapter au nombre croissant de demandes d'aménagements raisonnables”.

■ “Analyse individuelle”

Dans le détail de son arrêt, le Conseil d'État énonce en principe – c'est la portée de la décision – que “le refus de mettre en place un aménagement raisonnable en faveur d'une situation de handicap est constitutif d'une discrimination”.

“Le refus de mettre en place un aménagement raisonnable est constitutif d'une discrimination”.

Par "aménagement raisonnable", poursuit l'arrêt, il faut comprendre "toute mesure appropriée prise en fonction des besoins dans une situation concrète pour permettre à une personne en situation de handicap d'accéder, de participer et de progresser dans l'enseignement, sauf si cette mesure impose une charge disproportionnée".

Or, poursuit le Conseil d'État, la Communauté française "ne le démontre pas en l'espèce, se contentant d'une affirmation générale et abstraite destinée à justifier un refus, quels que soient les locaux disponibles, le nombre de surveillants et l'impact financier ou organisationnel éventuel".

"Tout au long du parcours scolaire", la mère de cet enfant différent a dû "batailler", dit-elle, afin d'obtenir pour son fils des facilités pourtant documentées et justifiées par les médecins et psychologues.

Dans l'arrêt, le Conseil d'État rappelle à la Communauté française que de façon générale, "chaque demande doit faire l'objet d'une analyse individuelle. "On peut y lire encore: "Le refus d'accorder la présence d'un tiers-aidant semble violer le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination".

Le ministre saisi pour défendre le droit d'initiative des conseillers

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Le conseiller CAT-Action Citoyenne demande de clarifier les règles concernant des propositions soumises au conseil communal.

A Chapelle-lez-Herlaimont, la rentrée des classes dit aussi rentrée politique. Une fois de plus, l'opposition CAT peste sur la majorité PS et demande l'arbitrage de la Région wallonne. Le conseiller communal Bruno Vanhemelryck (CAT-Action Citoyenne) annonce avoir saisi, le 18 août, le ministre wallon des Pouvoirs locaux François Desquesnes. Au cœur de sa démarche: le droit d'initiative des conseillers communaux et la manière dont leurs propositions sont traitées par les autorités chapelloises.

Le dernier différend porte sur une proposition qui, en apparence, n'a rien de révolutionnaire: l'installation de plusieurs bancs publics adaptés dans le parc Jaubert, notamment pour répondre aux demandes d'habitants âgés du quartier.

Le 22 juillet, Bruno Vanhemelryck avait transmis cette proposition au bourgmestre afin qu'elle puisse être examinée lors du conseil communal de septembre. «Mais, le 18 août, le bourgmestre et la directrice générale m'ont répondu qu'un point complémentaire ne pouvait être valablement introduit qu'après l'arrêt de l'ordre du jour initial par le collège communal. Selon leur courrier, une demande formulée auparavant ne pouvait, par nature, produire d'effet juridique».

Une interprétation que le conseiller communal conteste et dont il demande désormais au ministre une clarification officielle.

Le ministre est appelé, une nouvelle fois, à jouer l'arbitre.

Car selon Bruno Vanhemelryck, le problème ne se limite pas au parc Jaubert. Il affirme avoir rencontré des difficultés similaires en avril et en juin derniers. Une première réclamation auprès de la tutelle avait alors été introduite.

Et, en août, le même raisonnement a été opposé à la proposition concernant les bancs du parc Jaubert.

Pour le conseiller CAT, cette répétition justifie désormais un examen global par la Région wallonne. «Le droit d'initiative ne peut devenir un parcours d'obstacles», estime-t-il.

Le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation reconnaît aux conseillers communaux le droit de soumettre des points à l'ordre du jour, sous réserve du respect des

conditions prévues par la législation. Le règlement d'ordre intérieur du conseil chapellois encadre également cette possibilité.

La question posée au ministre est donc de savoir ce qu'il advient d'une proposition transmise avant que le collège communal n'ait arrêté l'ordre du jour initial. Peut-elle être prise en considération par le collège et éventuellement intégrée à cet ordre du jour? Et si elle ne l'est pas, le conseiller peut-il ensuite la réintroduire dans le res-

pect des formalités légales?

Bruno Vanhemelryck s'appuie notamment sur une réponse ministérielle de 2010, qu'il juge plus nuancée que l'interprétation actuellement appliquée à Chapelle. Il invoque également une réponse parlementaire du 17 février 2026, dans laquelle le ministre rappelait que chaque conseiller dispose d'un droit d'initiative et qu'une éventuelle irrecevabilité doit être dûment motivée et communiquée au déposant.

Dans le dossier du parc Jaubert, le conseiller affirme n'avoir reçu ni délibération du collège déclarant formellement sa proposition irrecevable, ni motivation collégiale détaillée.

«Je ne demande aucune faveur. Je demande exclusivement que les règles du jeu démocratique local soient claires, stables, prévisibles et appliquées de manière cohérente», insiste Bruno Vanhemelryck. «C'est la démocratie. Ce qui doit être garanti, c'est que le débat puisse avoir lieu dans un cadre procédural clair et identique pour tous.»



François Desquesnes appelé à statuer © JOHANDEHON

Cedric Ketelair



Le pont Capitte prend forme : 250 tonnes de pièces métalliques assemblées cette semaine

Étape spectaculaire sur le chantier du nouveau pont Capitte : les premières pièces de sa structure principale sont posées cette semaine. Treize éléments pesant au total 250 tonnes vont progressivement former la partie fixe de l'ou-

AUDREY CADOR

Le futur pont Capitte commence véritablement à prendre forme. Ce lundi matin, une étape déterminante du chantier a débuté avec la pose des deux caissons principaux de sa structure métallique. D'ici la fin de la semaine, l'essentiel de la partie fixe du nouveau pont devrait être visible.

Une avancée particulièrement symbolique pour ce chantier de démolition et de reconstruction lancé officiellement le 20 octobre 2025. Après plusieurs mois consacrés notam-

ment à la préparation du site, à la démolition de l'ancien ouvrage et à la réalisation des fondations de son successeur, place désormais au montage du nouveau pont. « Les deux caissons principaux ont été posés ce lundi matin. C'est ce qui va déterminer tout le reste du pont Capitte », explique Florian Ducobu, chargé de communication au SPW.

Une opération qui ne laisse aucune place à l'approximation. « Il faut vraiment être minutieux. Tout se joue au millimètre près parce que si les caissons sont mal placés, le reste du pont sera forcément

mal placé également. C'est un travail qui prend du temps, mais ce temps est nécessaire », précise-t-il.

TREIZE PIÈCES POUR 250 TONNES

Les éléments métalliques ont été acheminés par bateau jusqu'à l'ascenseur numéro 1 avant de poursuivre progressivement leur voyage vers le chantier par camion. Au total, 13 imposantes pièces ont emprunté cette voie : les deux caissons principaux installés ce lundi, sept éléments qui constitueront le tablier routier et quatre autres destinés aux trottoirs. L'ensemble représente quelque 250 tonnes de métal. Une grue d'une capacité de 250 tonnes est mobilisée pour effectuer les différentes manœuvres.

Après les deux premières pièces, le montage va rapidement se poursuivre. « D'ici mercredi, les tabliers routiers seront posés. Il y en a sept. Ensuite, les quatre pièces qui constitueront les trottoirs seront installées pour former la grosse structure métallique

principale », détaille Florian Ducobu.

Si le calendrier est respecté, le changement sera donc parti-

”

« Il y a vraiment trois chantiers dans le chantier pour avancer le plus vite possible »

Florian Ducobu
CHARGÉ DE COMMUNICATION SPW

culièrement visible dans quelques jours seulement. « La structure métallique sera vraiment visible et bien constituée d'ici la fin de la semaine. On verra réellement à quoi cela va ressembler », déclare le chargé de communication.

UNE QUINZAINE DE JOURS DE SOUDURES

La présence de l'ensemble des pièces ne signifiera toutefois pas que cette étape sera terminée. Une fois les différents élé-

ments positionnés, environ quinze jours de travail seront encore nécessaires pour réaliser les soudures et les opérations techniques permettant de solidariser la structure.

Et pendant que cette partie spectaculaire du chantier se déroule du côté de Houdeng, les travaux continuent ailleurs. « Il y a vraiment trois chantiers dans le chantier pour avancer le plus vite possible », résume le représentant du SPW.

Les opérations sur la structure métallique sont menées d'un côté tandis que Socogetra poursuit notamment les terrassements du côté de La Louvière. Dans le même temps, ORES procède au déplacement de tuyaux. Plusieurs équipes et de nombreux engins travaillent ainsi simultanément afin d'éviter de perdre du temps.

La structure en cours de construction correspond à la partie fixe du futur pont Capitte. Une autre étape majeure suivra ensuite : la partie mobile du pont doit être posée au mois d'octobre. ■



Précision dans les manœuvres d'un matériel très lourd. © Audrey Cador

FEU DE HANGAR DANS UNE FERME À THIEUSIES

LES POMPIERS ONT FAIT LE MAXIMUM POUR PRÉSERVER L'HABITATION VOISINE

Ce lundi, en début de soirée, un important dispositif de la zone de secours Hainaut-Centre a été déployé rue Tamisette à Thieusies. Le feu a été vite maîtrisé, mais les pompiers devaient encore travailler durant plusieurs heures pour évacuer et arroser l'importante quantité de paille entreposée à l'intérieur.

JOHANNE TINCK

L'alerte a été donnée aux alentours de 17h45 ce lundi 24 août. Onze minutes plus tard, à 17h56, les premiers hommes de la zone de secours Hainaut Centre étaient sur place, au numéro 8 de la rue Tamisette, à la Ferme du Berger. Au total, une vingtaine de pompiers ont été mobilisés. Une pompe industrielle, une citerne industrielle ainsi qu'une seconde citerne sont notamment venues de la caserne de La Louvière, tandis qu'une autopompe a été dépêchée depuis Soignies. Des officiers de La Louvière et de Mons étaient

également présents. Un poste de commandement a d'ailleurs été déployé sur place. La police de la zone de la Haute-Senne s'est quant à elle déplacée afin de sécuriser les lieux. Elle a notamment bloqué la rue pendant l'intervention principale des sapeurs.

À leur arrivée, les pompiers ont découvert un incendie dans un hangar abritant notamment un tracteur et une importante quantité de paille. Les flammes ont pu être rapidement maîtrisées même si la toiture du bâtiment a été détruite. L'enjeu était ensuite d'éviter toute propagation, en particulier vers l'habitation située juste à côté

du hangar. « Habituellement, nous aurions laissé la paille se consumer. Mais ici, comme il y a beaucoup à protéger à proximité, nous avons décidé de sortir la paille, de l'arroser et de la replacer là où cela a déjà brûlé », explique Paolo Spagna, capitaine à la zone Hainaut-Centre.

UNE PRAIRIE TROP SÈCHE !

Une autre solution avait été envisagée : déplacer la paille vers une prairie voisine. Elle a rapidement été écartée en raison des conditions actuelles. « Nous avons pensé à mettre la paille dans la prairie, mais celle-ci est beaucoup trop sèche », pour-



Le feu a pris dans un hangar à l'arrière de l'exploitation agricole. © J.T.

suit le capitaine. Les ballots entreposés à l'extérieur du hangar ont donc été sécurisés, tandis que la paille présente à l'intérieur était progressivement sortie et déposée sur une dalle en béton afin d'être arrosée. La tâche s'annonçait conséquente : les ballots atteignaient par endroits quatre à cinq mètres de hauteur. Selon le capitaine Spagna, cette opération devait encore occuper les pompiers durant de nombreuses heures. « Une par-

tie des effectifs sera toutefois libérée dès que la situation le permettra afin de préserver la capacité d'intervention sur le reste de la zone qui est actuellement fortement limitée », conclut le capitaine de la zone Hainaut-Centre.

Aucun blessé n'est heureusement à déplorer. Aucun animal ne se trouvait non plus dans le hangar au moment du sinistre. La cause de l'incendie n'était pas encore connue au moment d'écrire ces lignes. ■

L'EICB va changer de nom : les Brainois invités à proposer leurs idées



L'EICB et Ludvine Papeux, échevine de l'Enseignement. © D.R.

L'École Industrielle et Commerciale de Braine-le-Comte prépare un changement d'identité. Jusqu'au 15 octobre, étudiants, personnel et citoyens peuvent proposer le futur nom de l'établissement.

Après des années sous l'appellation d'École Industrielle et Commerciale de Braine-le-Comte (EICB), l'établissement s'apprête à changer de nom. Et pour trouver sa nouvelle identité, la Ville a décidé de faire appel aux Brainois. Du 24 août au 15 octobre, chacun pourra soumettre ses idées. L'objectif est d'adopter la nouvelle dénomination pour l'année scolaire 2027-2028.

Ce changement s'explique par l'évolution de l'école. Ces dernières années, son offre s'est étoffée avec de nouvelles sections qualifiantes et l'adaptation de plusieurs formations. L'appellation « École Industrielle et Commerciale » ne reflète dès lors plus pleinement la diversité des enseignements proposés. Le Collège communal a donné son accord pour lancer le processus.

« Le nom d'une école fait partie de son identité et de son histoire. Le faire évoluer n'est donc pas anodin », souligne Ludvine Papeux, échevine de l'Enseignement.

JUSQU'À TROIS PROPOSITIONS PAR PERSONNE

Les étudiants, les membres

du personnel mais aussi l'ensemble des citoyens brainois peuvent participer. Les propositions peuvent être déposées en ligne, via un formulaire disponible sur le site de la Ville, ou sur papier dans les boîtes à suggestions installées à l'EICB et à l'Hôtel de Ville. Chaque participant peut soumettre jusqu'à trois noms. L'Espace Public Numérique communal pourra aider les personnes rencontrant des difficultés avec les outils numériques.

Une possibilité supplémentaire sera offerte lors de la Fête de la Rentrée, le 30 août au Champ de la Lune, où il sera possible de participer directement sur le stand de l'EICB.

Après le 15 octobre, un groupe de travail réunissant des membres du personnel et des représentants du Pouvoir organisateur examinera les propositions. Cinq noms seront retenus, puis soumis au Collège communal pour validation avant une deuxième consultation permettant au public de voter. Le nom arrivé en tête devra encore être approuvé par le Collège puis le Conseil communal. La nouvelle identité devrait entrer en vigueur en 2027-2028. Un nouveau logo pourrait également être dévoilé au printemps 2027, à l'occasion du traditionnel souper de l'EICB et de la célébration des 130 ans de l'établissement. ■

HENRY, DIMITRI, ANTHONY, TRACY, VICTOR, RUDY... ONT PERDU LA VIE

Accidents de la route, incendie, noyades... Depuis début juillet, neuf personnes ont perdu la vie dans des circonstances dramatiques. Un été particulièrement sombre pour la région du Centre.

L'été 2026 aura été particulièrement meurtrier en région du Centre. En un peu plus d'un mois, neuf décès dramatiques ont marqué l'actualité locale.

Des victimes âgées de 14 à 67 ans, emportées sur les routes, dans un incendie, dans l'eau ou, pour l'une d'elles, à des milliers de kilomètres de chez elle. Derrière chacun de ces drames, des familles et des proches brutalement plongés dans le deuil.

Cette terrible série commence le 5 juillet, à Morlanwelz. Vers 5 heures du matin, un violent incendie éclate dans une maison de la rue Louis De Brouckère. Lorsque les pompiers arrivent, l'étage est totalement embrasé. Malgré les importants moyens déployés, **Henry Pottier, 60 ans**, ne peut être sauvé. Son corps est retrouvé dans l'habitation entièrement ravagée. Deux maisons voisines sont également touchées. L'origine du sinistre n'était alors pas connue.

Deux jours plus tard, c'est à plusieurs centaines de kilomètres de là que le drame frappe une famille de Naast. En vacances à Wimereux, sur la Côte d'Opale, **Dimitri Paindavoine, 43 ans**, aperçoit deux enfants en difficulté dans la mer. Le Sonégien n'hésite pas et se jette à l'eau pour leur porter secours. Les deux enfants sont sauvés, mais Dimitri se retrouve à son tour en détresse. Repêché en arrêt cardiorespiratoire, il est longuement réanimé avant d'être transporté à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer, où son décès est constaté. Le tout sous les yeux de ses enfants de 17 et 21 ans. « C'est la preuve de son grand cœur. Cet acte de courage lui correspond tout à fait », confiaient ses voisins.

UNE ROUTE PARTICULIÈREMENT MEURTRIÈRE

Le 13 juillet, la N40 est le théâtre d'un nouvel accident mortel. À Rouveroy, en direction d'Erquelinnes, **Anthony Guccione, 43 ans**, percute violemment un arbre au volant de sa Peugeot 208. Il décède sur le coup. Coach sportif et joueur de football amateur, celui que ses proches surnommaient « Toto » était très impliqué dans la vie sportive et associative de Jeumont, en France. Marié et papa d'une petite fille, il laisse le souvenir d'un homme jovial et généreux. « Anthony, c'était la joie de vivre », témoignait un ancien coéquipier.

La fin du mois de juillet va ensuite concentrer trois drames en seulement

En un peu plus d'un mois, neuf décès dramatiques ont marqué l'actualité locale

quelques jours.

Le 27 juillet, **Tracy, 20 ans**, originaire de Thieu, se trouve à Séoul, en Corée du Sud, avec son club de danse montois. Un voyage dont elle rêvait depuis longtemps. Sa maman Nathalie reçoit pourtant en pleine nuit l'appel qu'aucun parent ne voudrait recevoir : sa fille est décédée après ce qui lui est alors présenté comme une crise cardiaque. « Elle est partie faire le voyage dont elle rêvait, et en retour, je n'aurai que ses valises », nous confiait-elle. La jeune femme étudiait pour devenir assistante vétérinaire.

Le 29 juillet, **Victor Moisse, 22 ans**, perd à son tour la vie dans un accident de moto à hauteur de Thieu. Le jeune Louviérois se rendait



Neuf vies ont été fauchées cet été, en région du Centre. © D.R.

à la caserne de La Louvière pour assurer une garde. Ambulancier au sein de la zone de secours Hainaut-Centre et passionné par les métiers du secours depuis son adolescence, il était particulièrement apprécié de ses collègues. « C'était un très bon élève, qui voulait vraiment atteindre ses objectifs », se souvenait son ancien instructeur Frédéric Noël.

Le lendemain, le monde des secours est à nouveau frappé. **Rudy Boucquiaux, 59 ans**, pompier de la zone de secours du Brabant wallon, intervient sur l'incendie d'une voiture sur la bretelle d'autoroute de Petit-Roeulx-lez-Nivelles, à Seneffe. Un sur-accident survient. Selon nos informations, le pompier aurait trébuché avant d'être percuté par un camion de pompiers qui reculait. Il décède sur place. Rudy devait célébrer son 60e anniversaire dès le lendemain. Quelques semaines plus tôt, le 4 juillet, il s'était marié. Ses collègues rendaient hommage à un

« homme solaire » et à un chef respecté.

ANGEL ET MATTEO N'AVAIENT QUE 16 ET 14 ANS

Le mois d'août commence à peine que deux adolescents de la région perdent à leur tour la vie.

Tracy, 20 ans, était partie à Séoul pour un voyage de rêve. Elle n'en reviendra pas vivante

Angel, 16 ans, originaire de Manage, décède le 1er août des suites d'un grave accident de scooter survenu quelques jours auparavant à Fontaine-l'Évêque. Passagère du deux-roues, elle avait été grièvement blessée et placée dans le coma à l'hôpital Marie Curie. Membre depuis de nombreuses années de la société de Gilles « Les Indépendants » et de leurs Dames, l'adolescente était décrite comme « pleine de vie, remplie de joie ».

A peine deux jours plus

tard, une nouvelle famille est frappée. Le 3 août, **Matteo, 14 ans**, originaire de Binche, passe quelques jours avec ses proches lorsqu'il se rend dans la zone de loisirs du Watissart, à Jeumont. L'adolescent saute d'une falaise située en dehors de la zone de baignade autorisée et surveillée, mais ne remonte pas à la surface. Malgré l'intervention rapide des secours et de longues tentatives de réanimation, il ne peut être sauvé.

Enfin, le 11 août, un nouvel accident de la route coûte la vie à **Calogero Grillo, dit « Lilo », 67 ans**. Le passionné de deux-roues circule sur une Kawasaki sur la chaussée Brunehault, à Leval-Trahegnies, lorsqu'il entre en collision avec une voiture. Selon un témoin direct, celle-ci avait enclenché son clignotant pour tourner à gauche au moment où le motard effectuait un dépassement. Lilo respire encore dans les premiers instants, mais son état se dégrade rapidement. Il décède malgré l'intervention des secours. ■

Fermeture d'Alysse Food : pour les syndicats, « les marges de manœuvre ne sont pas énormes »

Cinq jours après l'annonce de la fermeture d'Alysse Food à Seneffe et la perte annoncée de 108 emplois, direction et syndicats se sont retrouvés ce lundi. Olivier Buyse, secrétaire de la CSC Alimentation et Services, dévoile ce qui ressort de cette première réunion.

Ce lundi 24 août, les organisations syndicales ont retrouvé la direction d'Alysse Food autour de la table, après l'annonce mercredi dernier de l'intention de fermer l'entreprise de Seneffe. Les 108 travailleurs encore présents sont concernés, avec une cessation des activités envisagée au 31 octobre.

Cette première réunion devait notamment permettre aux représentants des travailleurs d'obtenir davantage d'explications sur les raisons de cet échec, moins d'un an après une première restructuration qui devait permettre de relancer l'entreprise.

Malgré le contexte, les échanges se sont déroulés dans un climat relativement serein. « Évidemment, il y a toujours de l'émotion qui s'exprime, avec parfois une intervention un peu plus vive. Mais globalement, l'ambiance était

constructive », rapporte Olivier Buyse, secrétaire de la CSC Alimentation et Services, avant de poursuivre, « L'objectif de toutes les parties autour de la table est de trouver les meilleures solutions pour que les fins de contrats se passent de la façon la plus constructive possible. »

DES CLIENTS PERDUS POUR PLUSIEURS RAISONS

La direction a également détaillé les raisons qui, selon elle, expliquent la détérioration de la situation depuis la restructuration.

La principale serait la perte de plusieurs clients. « Toute une série de clients ont quitté l'entreprise », rapporte Olivier Buyse, en ajoutant, « Pour des défauts de qualité, des prix trop élevés, des délais de livraison non respectés ou simplement des clients qui ont décidé de fonctionner différemment,

avec d'autres fournisseurs ou parfois en reprenant certaines productions en interne. »

La baisse des volumes produits aurait ensuite entraîné d'autres conséquences sur la productivité et les résultats de l'entreprise. Des productions en plus petites séries auraient également nécessité davantage de changements, avec à la clé une efficacité moindre et des coûts supplémentaires. « Toute une série de points ont fait que la situation économique s'est détériorée et que les objectifs planifiés l'année dernière n'ont pas pu être atteints », résume le syndicaliste. Face à ces résultats, le groupe a finalement décidé de ne plus continuer à financer une activité déficitaire.

UN BUDGET LIMITÉ POUR NÉGOCIER LES DÉPARTS

Pour Olivier Buyse, les difficultés d'Alysse Food trouvent toutefois leurs racines bien plus loin. « Pour moi, à l'origine, il y a beaucoup de responsabilités dans de mauvais investissements et de mauvais choix opérés par l'entreprise. On se retrouve dans une situation économiquement instable depuis plus longtemps. » Il distingue néanmoins ces décisions plus anciennes de l'action de la direction actuelle. « Depuis un an, je pense sincèrement que la direction essayait, tant bien que mal, de se débattre et de trouver des solutions. Il y avait une volonté bien plus positive depuis le plan de restructuration. Malheureusement, cela ne s'est pas concrétisé. »

Les discussions sur les conséquences sociales de la fermeture n'ont, elles, été qu'effleurées ce lundi. Mais un premier constat apparaît déjà. « On sent bien que les marges de manœuvre ne sont pas énormes », prévient Olivier Buyse, en précisant, « Le groupe met un budget sur la table et ne souhaite plus aller au-delà. La direction locale doit faire avec ce budget et essayer de trouver les meilleures solutions. »

Le secrétaire de la CSC estime néanmoins que les représentants des travailleurs sont entendus. « La direction actuelle se montre constructive. C'est tout à fait un autre contexte de discussion que ce que nous avons pu connaître l'année dernière. »

LES CONDITIONS DE DÉPART DÈS LUNDI PROCHAIN

Plusieurs informations, notamment chiffrées, doivent encore être transmises aux syndicats. Une nouvelle réunion est prévue lundi prochain, le 31 août. Cette fois, les discussions devraient entrer beaucoup plus concrètement dans le vif du sujet. « Je pense que nous allons rentrer dans des discussions beaucoup plus directes sur les conditions de départ », annonce Olivier Buyse.

Toutes les parties souhaitent avancer rapidement. Les syndicats avaient déjà indiqué que le plan social négocié lors de la restructuration précédente pourrait constituer une base pour les nouvelles discussions.

« IL FAUT SAVOIR LE FAIRE »

Pendant ce temps, la vie continue tant bien que mal dans l'entreprise. Quelques jours après avoir appris qu'ils allaient perdre leur emploi, la quasi-totalité des travailleurs continue à se présenter sur le site et à effectuer normalement ses prestations. Une attitude qu'Olivier Buyse tient à souligner. « On a des travailleurs avec une grande ancienneté, qui se sont investis dans cette entreprise et qui en ont connu les hauts et les bas. Pour certains, c'est un vrai drame parce que toute leur vie s'est construite autour de cette entreprise et de son fonctionnement. »

Malgré cette situation, « l'entière ou presque des travailleurs est sur le site, effectue ses prestations, arrive à l'heure et travaille », poursuit-il. « Je pense qu'à un moment, cela doit être reconnu et applaudi. Il faut vraiment savoir le faire, continuer à travailler dans de telles circonstances. » ■



Olivier Buyse, secrétaire de la CSC Alimentation et Services. © D.C. et D.R.

LES U21, ESPÈCE EN VOIE D'EXTINCTION EN HAINAUT

Le constat est là : en Wallonie Picarde, aucun club n'alignera d'équipe U21 cette saison. Pas de quoi s'inquiéter selon Jonathan Krys, directeur sportif de la province du Hainaut.

Désormais, les jeunes passent très souvent des U19 au monde adulte. © Bernard Libert

CHRISTOPHE CAULIER

Le phénomène s'amplifie au fil des saisons. Il est cette fois bien confirmé : la catégorie U21 est bien une espèce en voie d'extinction dans le Hainaut. « À ma connaissance, aucune série n'est prévue pour eux cette saison dans notre province. Ce qui ne veut pas dire que celle-ci est supprimée. À Liège par exemple, deux séries existent. Et il n'est pas trop tard pour qu'une division soit mise sur pied cette année encore. Mais pour cela, il faudrait qu'un nombre conséquent de clubs s'inscrivent », explique Jonathan Krys, directeur sportif de la province du Hainaut. Mais le citoyen de Braffe n'est pas du tout préoccupé par ce constat qui s'explique

par diverses raisons... et des tendances très positives. « En Wallonie Picarde, on observe la bonne santé des équipes B qui font confiance aux jeunes. La volonté commune est de permettre aux jeunes de vite toucher aux équipes premières, de permettre à ces jeunes de se frotter à des adultes, parfois dans de belles séries comme la P1 ou la P2. De plus gros clubs sont d'ailleurs attentifs à ces équipes B et n'hésitent pas à venir recruter dans ces effectifs. » La REAL, le Pays Vert ou encore Luvingne et le Pays Blanc donnent par exemple une réelle chance à leurs jeunes avec succès.

L'émergence d'autres phénomènes relègue au second plan ces U21. « Des équipes de Nationales comme Mouscron ont lancé une équipe Espoir qui joue le vendredi

ou le samedi. Ce qui permet aux jeunes d'être malgré tout libre si l'équipe A fait appel à eux. On remarque également le bon comportement des équipes U19. »

Un constat qui explique

”

« La volonté commune est de permettre aux jeunes de vite toucher aux équipes premières »

Jonathan Krys

DIR. SPORTIF DE LA PROV. DU HAINAUT

donc la disparition plus prononcée en Hainaut qu'ailleurs des U21. Une tranche d'âge qui subit aussi de plein fouet l'évolution de la vie, comme le précise Jo-

nathan Krys, coach de Mons B. « À cet âge, on découvre d'autres priorités ou loisirs comme l'université, ou la vie de couple. Le football passe donc parfois au second plan. C'est aussi parfois pour cela qu'on retrouve certains jeunes en équipes réserves. Le principe des troisièmes équipes premières est aussi à explorer. Il permet à chaque jeune de trouver un projet qui lui correspond et d'évoluer à son rythme. »

Même si cette catégorie U21 existe toujours et peut répondre aux besoins de certains jeunes, plusieurs alternatives, souvent plus intéressantes, permettent aux jeunes de s'épanouir, de progresser à un rythme différent, qui leur correspond mieux. Et les clubs y trouvent également leur compte... ■

GIANLUCA FALZONE DÉJÀ DÉCISIF

Samedi à Enghien, le nouveau capitaine, arrivée de Houdeng, s'est déjà montré décisif pour Naast, où il veut apporter son expérience et « une énergie positive ».

En délaissant Houdeng pour Naast, Gianluca Falzone n'a pas changé de division et continue de voir la vie en rouge et noir. Samedi, l'attaquant a prouvé, à bientôt 36 ans, qu'il n'a pas davantage perdu son efficacité. Avec un assist et un but, l'ancien Tubizien et ancien Loup, déjà promu au rang de capitaine, a été le grand artisan du succès des siens. « Bien sûr, personnellement, je suis content quand j'ai de bonnes stats, surtout quand elles rapportent trois points. Mais j'ai surtout joué pour l'équipe. J'avais le brassard. Mon rôle, c'était d'amener une énergie positive, mais aussi mon expérience pour encadrer cette jeune équipe », tempérait-il.

« LE TRAVAIL PAIE »

Sur ces deux phases, il avait pu bénéficier de services précis. « Ce sont des séquences qu'on travaille depuis plusieurs semaines. À un moment donné, le travail paie. Aujourd'hui, ça a payé. Mais il ne faut pas non plus trop vite s'emballer. Ce n'est que le premier match. Il reste encore vingt-neuf batailles. Mais je suis fier de cette première victoire à Enghien. La saison dernière, avec Houdeng, on avait, ici comme chez nous, connu un match très difficile. » Reste maintenant à confirmer cette bonne entrée dimanche contre Ransart. « Ce sera chez nous. On doit retenir le positif de notre victoire à Enghien, et essayer d'effacer les petites erreurs qu'on a encore commises. Mais, cette saison, on jouera tous les matches pour les gagner. On a tous pris conscience qu'il fallait se battre en

équipe et qu'en faisant ça, on allait réaliser de bonnes choses. Car, côté football, il n'y a pas de soucis, on a de bons joueurs. Mais, dans cette série, on sait que seuls les guerriers gagneront. Notre premier objectif, même si ce n'est pas le principal, c'est d'abord de nous sauver. Ensuite, on essaiera de gagner chacun de nos matches et de ne pas avoir de regrets. »

« TRISTE DE QUITTER HOUDENG »

Et l'attaquant de revenir une nouvelle fois sur son départ tardif d'Houdeng et son choix de rejoindre Naast : « J'étais un peu triste de quitter Houdeng. C'était une famille, je m'y sentais bien et je leur souhaite une bonne saison. Ici, ça ne me change pas. On a un bon groupe et une petite famille aussi, et je me sens bien. Par le passé, le coach avait déjà voulu

me faire confiance, mais ça ne s'était jamais fait. C'était la moindre des choses de lui proposer un jour mes services, d'autant plus que ça me rapproche de mon domicile. Aujourd'hui, je crois que je le lui ai bien rendu ». ■

« Je suis fier de cette première victoire »

Gianluca Falzone
ATTAQUANT DE NAAST



LE SOIR

Dans les écoles, une rentrée sereine en apparence

Après des mois de conflit social, les écoles reprennent dans un climat plus apaisé. Les enseignants sont dans leur classe, mais les directions restent inquiètes, et surtout en colère contre des réformes dont elles commencent à mesurer les effets.

Après plus de trois mois loin des bancs de l'école pour certains, les élèves ont retrouvé leur classe. Les enseignants s'appêtent à dispenser leurs premiers cours. Pour les directions, c'est l'aboutissement d'un été passé à courir après les informations, refaire les horaires, trouver des solutions aux pertes d'heures et intégrer les nouvelles règles. « Je ne vais pas dire que "tout va bien Madame la marquise", mais la rentrée a eu lieu », affirme Damien Ledain, directeur au Collège Saint-Barthélemy de Liège. Son collègue Ugo Ceccato, en charge des 1^{re} et 2^e secondaires, parle d'une rentrée plutôt positive. « Le corps professoral avait à cœur de retrouver les élèves », constate-t-il. « En tant que direction, il y a l'envie de faire fonctionner le système, tout en se sentant trahi par lui. »

Aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles ont donc rouvert leurs portes. D'abord, pour constituer les classes, distribuer les manuels et renouer avec le quotidien scolaire. Les cours reprennent progressivement durant la semaine. Derrière cette apparente normalité, la colère n'est toutefois pas retombée.

A l'Âthénée Léonie de Waha, le préfet se voyait mal faire « comme si de rien n'était ». « Nous avons commencé lundi par une journée de concertation pédagogique. Les élèves n'étaient pas encore là. Ils arrivent mardi pour un petit déjeuner », détaille Rudi Creten. « Mon rôle est d'offrir aux enfants une rentrée apaisée, mais les enseignants sont toujours extrêmement remontés par rapport aux décisions du gouvernement et à l'absence de négociation. »

Les deux établissements liégeois ont été particulièrement perturbés au printemps dernier. « Des sessions de remise à niveau sont prévues jusqu'à fin septembre pour les élèves en difficulté », précise Hugo Ceccato.

Quelle suite au mouvement ?

A Auderghem, Amandine Tuerlinckx décrit elle aussi une rentrée particulière. « On est un peu déstabilisé, parce qu'on a envie d'offrir la rentrée la plus sereine possible et, en même temps, on continue d'être en colère. » La directrice de l'établissement De l'autre côté de l'école estime pour autant qu'il n'était plus possible de poursuivre la grève au même rythme. « Nos élèves n'ont plus eu cours depuis les 18 mai. Nous avons quand même une responsabilité à leur égard. » Dans son établissement, les cours ont directement repris ce lundi : « On va baliser les essentiels comme après le covid. »

Si les syndicats semblent eux aussi vouloir éviter la paralysie des écoles, du moins au moment de la rentrée, un préavis de grève court toujours jusqu'au 27 septembre. A Liège, où la mobilisation a été particulièrement forte, Rudi Creten ne prévoit pas nécessairement une reprise des blocages. Il anticipe toutefois d'autres formes de mobilisations, notamment via le collectif indépendant Mars Attacks. « Ce groupe rassemble des enseignants qui sont syndiqués et d'autres pas. Ses membres sont réellement déterminés », insiste le directeur. « Je m'attends à des actions plus symboliques. » Des assemblées générales ont déjà eu lieu dans certaines écoles ce lundi, d'autres sont encore prévues dans les prochains jours pour déterminer la suite à donner au mouvement.

Les effets des réformes

Au-delà du climat social, les directions évoquent les effets très concrets des réformes sur l'organisation des établissements. A commencer par le passage de 20 à 22 périodes face classe dans le secondaire supérieur, qui a rendu les horaires plus complexes à construire. « Les directions ont évidemment dû davantage travailler cet été », confirme Ugo Ceccato. Dans son établissement, les dégâts sur l'emploi ont toutefois pu être limités. « Par le jeu des priorités et des réaffectations, des enseignants qui ont perdu des heures chez nous en ont retrouvé ailleurs. »

Contrairement aux années précédentes, l'école n'a pas accueilli de nouveaux enseignants. Et les conséquences sont plus difficiles à mesurer pour les temporaires non prioritaires. « Ils risquent de passer sous les radars », nuance Damien Ledain. « Pendant l'année, deux de nos enseignants dits de "seconde carrière" ont quitté le navire pour retourner dans leur emploi passé. »

L'augmentation de la charge horaire a aussi des conséquences sur l'organisation des cours, notamment de français, où une même classe peut désormais être prise en charge par plusieurs enseignants. « Ça va demander des nouvelles pratiques. Nous avons essayé d'amener des enseignants qui s'entendent bien à coconstruire leur cours », explique Ugo Ceccato.

Face à des réformes votées en dernière minute, les directions ont donc fait au mieux pour être prêtes, parfois en tâtonnant. Certaines de leurs questions restent sans réponse. « On a plus de points d'interrogation que d'habitude », déplore Amandine Tuerlinckx. Sa principale inquiétude : que tous les enseignants soient correctement payés à la fin du mois de septembre. « J'ai une enseignante qui devrait être mise à disposition de l'école pour huit heures. Comme je ne suis pas sûre qu'elle sera payée à la fin du mois, je ne lui demande pas encore de le faire. Elle est en plein questionnement. Elle hésite à reprendre une formation. C'est encore un peu le mercato. »

Derrière le soulagement de retrouver le quotidien scolaire, la directrice se demande combien de temps cette apparente accalmie pourra durer. « Nous sommes tous passionnés et contents de nous retrouver, mais j'ai peur des craquages pendant l'année, avec des personnes qui n'arriveraient pas à faire 22 périodes. »

Aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles ont rouvert leurs portes. Derrière cette apparente normalité, la colère n'est toutefois pas retombée. © BELGA.

La Libre BELGIQUE

Les enseignants mieux protégés par le nouveau Code pénal? "Cela ne va pas changer grand-chose"

■ En cas d'agression sur un enseignant, le niveau de peine sera plus lourd. L'avis d'une professeure de droit pénal.

À l'occasion de la rentrée scolaire, la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny (MR) a insisté dans divers médias sur le fait que les enseignants bénéficieraient désormais d'une meilleure protection contre les agressions.

La réforme du Code pénal, qui entre en vigueur ce 1^{er} septembre, prévoit en effet que le personnel de l'enseignement figure, au même titre que les policiers, les pompiers ou les ambulanciers, parmi les fonctions d'autorité.

Peines alourdies

"Si un enseignant est victime de violence verbale ou physique, il y aura donc des poursuites, au même titre que lorsqu'on s'en prend à un policier ou à un ambulancier. Des circonstances aggravantes sont également prévues lorsque les faits surviennent dans l'exercice de la fonction", com-

mentait la ministre dans *Le Soir*. Contacté par *La Libre*, le cabinet de la ministre de l'Éducation apporte quelques précisions.

Selon l'article 79, 4°, 7 tiret du Livre II (sur la fonction sociétale), "les enseignants sont pleinement reconnus parmi les personnes exerçant une fonction sociétale (à l'instar d'autres fonctions telles que les pompiers, les soignants, les juges ou encore les membres des services de police), pour lesquelles le régime de protection sur le plan pénal est amélioré et étendu", fait savoir le cabinet. "Commettre certaines infractions à leur encontre constitue dès lors une circonstance aggravante. Pour les actes de violence, cela signifie notamment que le niveau de peine est plus lourd. Le mécanisme d'aggravation existant était limité aux situations dans lesquelles l'auteur était un élève ou un parent d'élève. Désormais, la circonstance aggravante pourra s'appliquer indépendamment de l'auteur."

Marie-Aude Beernaert, professeure de droit pénal à l'UCLouvain, estime toutefois que "cela

ne va pas changer grand-chose". "C'est donner beaucoup de crédit à l'aspect dissuasif de la peine. Le fait que les peines ont un effet dissuasif continue de fonctionner beaucoup dans l'imaginaire politique, mais les études démontrent que ce n'est pas du tout la réalité. Personne n'ouvre un code pour connaître l'échelle des peines qui est applicable

avant de passer à l'acte. En outre, ce n'est pas parce que la peine est plus élevée que le parquet va davantage poursuivre. Cela dépend des moyens disponibles de la justice et des arbitrages qui sont faits dans chaque service de police et chaque parquet."

"C'est donner beaucoup de crédit à l'aspect dissuasif de la peine."

Marie-Aude Beernaert

La professeure de droit pénal (UCLouvain) ne pense pas que les enseignants sont mieux protégés.

"Du droit symbolique"

Or, rappelle la professeure Beernaert, les moyens manquent... "En Belgique, on classe sans suite un très très grand nombre d'infractions. C'est du droit symbolique. Je ne sais pas si cela rassure ou console qui que ce soit de savoir qu'il est dans une catégorie pour laquelle la peine est en théorie plus élevée que pour un simple citoyen."

Laurent Gérard

Le prix du gaz devrait flamber en Europe cet hiver

■ La banque Goldman Sachs alerte sur les niveaux des réserves de gaz en Europe.

Les réserves européennes de gaz se sont vidées, et ne se reconstituent pas assez rapidement. Habituellement, les pays européens profitent effectivement des mois d'été, lorsque la demande est plus faible et les prix généralement plus avantageux, pour reconstituer leurs stocks avant l'arrivée du froid. Mais cette année, le scénario est différent.

Les prix élevés de l'énergie, conséquence, entre autres, du conflit entre l'Iran et les États-Unis, ont ralenti les achats, les entreprises et États étant plus frileux, alors que la chaleur posait d'autres problèmes cet été. Les installations européennes se remplissent donc beaucoup moins rapi-

dement que d'habitude. Et jusqu'où le prix pourrait-il grimper cet hiver? Goldman Sachs vient justement d'apporter de premiers éléments de réponse dans une nouvelle note dévoilée lundi.

Plus de 100 euros le MWh?

La tournure est de prime abord surprenante: les analystes de la banque américaine estiment que le prix du gaz naturel européen "devrait" dépasser les 100 euros par mégawattheure (MWh) en décembre afin de "permettre" au continent de reconstituer suffisamment ses réserves. On vous explique.

Le problème est notamment lié à la concurrence internationale. Si les prix proposés en Europe par les acheteurs ne sont pas suffisamment attractifs, certaines cargaisons de gaz naturel liquéfié (GNL) pourraient être achetées par d'autres régions du monde. L'Europe devrait donc proposer des prix

globalement plus élevés pour attirer les volumes dont elle a besoin.

Dans un scénario où les exportations énergétiques du Moyen-Orient ne retrouveraient que progressivement leur niveau normal d'ici 2027, la banque estime ainsi que le contrat TTF pour décembre 2026 (le principal indice de référence du marché européen du gaz) pourrait donc dépasser 100 euros/MWh. Cette estimation est particulièrement élevée puisque le scénario de base de Goldman Sachs tablait jusqu'ici sur environ 50 euros/MWh.

Quel impact pour une famille belge?

Pour un ménage belge, qu'est-ce que cela représente? Prenons l'exemple d'une famille belge de deux adultes et deux enfants chauffée

au gaz. La Creg évalue la consommation annuelle à environ 17 000 kWh, soit 17 MWh, comme profil représentatif d'un ménage belge de quatre personnes.

Si l'on compare, en simplifiant, un prix de gros de 40 euros/MWh à un prix de 100 euros/MWh, la différence atteint 60 euros par MWh. Pour 17 MWh consommés sur une année, cela correspondrait à 1 020 euros de différence par an, soit près de 85 euros par mois.

Rappelons néanmoins que le TTF est un prix de gros, pas le prix final payé par le consommateur. La facture comprend également les coûts de réseau, les prélèvements, la TVA et différents coûts liés à la fourniture et du type de contrat, fixe ou variable.

Antonin Marsac

L'Europe devrait proposer des prix plus élevés aux producteurs pour attirer les cargaisons.



Casteau : découverte à la ducasse

<https://www.antennecentre.tv/actu/casteau-decouverte-la-ducasse/29485>